



<https://bulletin.vals-asla.ch> · e-ISSN: 2813-7973 · p-ISSN: 1023-2044

Acklin Muji, D. (2003). Le débat suisse sur l'enseignement des langues étrangères: vers une réflexion sur l'auto-constitution du collectif helvétique. *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 77, 67-81. <https://doi.org/10.5169/seals-978404>

Cet article est publié sous la licence *Creative Commons Attribution 4.0 International* (CC BY):
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



© Dunya Acklin Muji, 2003

Le débat suisse sur l'enseignement des langues étrangères. Vers une réflexion sur l'auto-constitution du collectif helvétique

Dunya ACKLIN MUJI

Université de Fribourg, Département des Sciences de la Société¹, Miséricorde,
CH-1700 Fribourg; dunya.acklin@unifr.ch

This paper proposes a praxeological analysis of the dynamics of Swiss public debate about foreign languages at school. In particular, the question of teaching English before a Swiss national language is examined. This analysis first shows how a local issue becomes a national one in the media and political arenas. It then goes on to examine some key underlying notions of the issue («war between languages», «danger for national cohesion», «problem of social cohesion»). Secondly, it shows how this national and emotional conflict is defused and which form of social regulation is adopted. This leads to questions about the accomplishment of the Swiss (political) community in and through public discourse. Finally, the analysis presents some reflections on different conceptions of school and its relationships with the State and the private sector.

Introduction

Notre propos concerne le débat suisse sur l'enseignement de la première langue étrangère, débat qui a amplement occupé la scène politique et surtout médiatique nationale entre 1997 et 2001. Il s'agira principalement de caractériser la dynamique de ce débat et d'observer comment cette question devient *accountable* (Garfinkel, 1967), c'est-à-dire disponible, descriptible et rapportable en tant qu'enjeu national. Il s'agira également d'identifier les acteurs clés du débat, leur lutte pour la définition du problème et pour la désignation des responsabilités causale et politique au sens de Gusfield (1981), ainsi que les formes de régulation du problème, tant envisagées que mises en œuvre. Nous montrerons que le débat se structure essentiellement autour du cadrage «guerre des langues» et qu'il est désamorcé grâce à des arguments pédagogiques et à une solution régionaliste. Ces observations nous donneront un aperçu du collectif et de l'espace public helvétiques, puisque nous considérons que, dans une approche praxéologique, ceux-ci se constituent dans et par le discours public (Céfaï 1996, p. 49). Cela revient à considérer le discours public comme une pratique sociale munie d'indexicalité

1 Je remercie en particulier Alain Bovet, Riccardo Lucchini, Giuditta Mainardi, France Manghardt et Jean Widmer (Département des Sciences de la Société, Université de Fribourg), ainsi que Mathilde Defferrard, pour leurs relectures critiques.

et de réflexivité (Garfinkel, 1967): le discours révèle l'ordre social, mais de par sa performativité, il le constitue aussi². Cette perspective théorique nous amène à une analyse – encore provisoire – des rapports auto-constitutifs entre École, État et Privé.

Nos réflexions ont surgi dans le cadre d'une recherche en cours sur le discours public relatif à l'école. A l'heure de réformes scolaires assez généralisées qui, en dehors des frontières cantonales³, n'engendrent pas un large débat public sur la mission et la fonction de l'école, il nous a paru utile d'étudier le seul cas qui est devenu un débat d'envergure nationale et a occupé, pendant quelque temps, la scène publique suisse: la réforme scolaire zurichoise⁴ - souvent réduite à la question «langue nationale ou anglais?» ou encore «français ou anglais comme première langue étrangère?».

Le corpus comprenant des articles de presse, des débats parlementaires et des communiqués de presse de la Conférence Intercantonale des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP), nous révèle que le véritable débat s'engage lorsqu'il est question de l'ordre d'enseignement des langues, l'introduction de l'anglais obligatoire ne suscitant pas de véritables oppositions en soi. En effet, c'est le fait de privilégier l'anglais au détriment d'une langue nationale (en l'occurrence, à Zurich, du français) qui pose problème. Ainsi, la presse francophone anticipe un possible problème public en affirmant que la réforme zurichoise «pourrait faire des vagues» (LNQ⁵, 13.2.1997). Dans cet article, le problème soulevé par le «Schulprojekt 21» relève de la politique linguistique,

2 Pour un aperçu de l'approche et de sa mise en œuvre, cf. Coray & Acklin Muji (2002, pp. 198-201), en référence aux travaux de Widmer *et alii* (2002) sur le discours public à propos de la diversité linguistique. L'approche devrait ainsi être complétée avec l'étude des pratiques de catégorisation au sens de Sacks (1992), dont l'approche est présentée par Bonu *et alii* (1994).

3 Puisqu'en Suisse la scolarité obligatoire relève de la compétence cantonale, les débats restent souvent confinés aux cantons où des réformes sont proposées. Or, dans la plupart des cas, ces réformes suscitent un large débat sur l'école. Concernant l'enseignement des langues, le cas tessinois de consultation du projet gouvernemental (5.12.2001-8.2.2002) est exemplaire.

4 Le projet de réforme scolaire du canton de Zurich («Schulprojekt 21») exprime la vision de l'école à l'aube du 21^e siècle. La réforme est complexe et ne porte pas uniquement sur la question de l'enseignement des langues. D'ailleurs, lors de la campagne locale pour la votation cantonale populaire du 24.11.2002 (où la réforme a finalement été rejetée), la question dite de l'anglais précoce n'a pas été spécialement thématisée.

5 Les abréviations suivantes seront utilisées: LNQ (Le Nouveau Quotidien), TA (Tages Anzeiger), Lib (Liberté), NZZ (Neue Zürcher Zeitung), AgZ (Aargauer Zeitung), NLZ (Neue Luzerner Zeitung), Bd (Bund), TdG (Tribune de Genève), JdG (Journal de Genève), 24H (24Heures), GdP (Giornale del Popolo), CdT (Corriere del Ticino), SGTb (St. Galler Tagblatt), ATS (Agence Télégraphique Suisse), CDIP (Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique), CEL (Concept Général pour l'Enseignement des Langues).

comme l'indique le titre «A l'école, Zurich joue l'anglais contre le français». Ce qui apparaît comme étant problématique, ce n'est pas tant le fait de rendre l'anglais obligatoire pour les élèves du primaire supérieur, que le fait que cela se réalise au détriment du français, puisque les heures de français diminuent. La présentation du projet de réforme zurichoise mis en consultation est également interprétée comme étant «contradictoire avec les efforts entrepris pour renforcer la cohésion nationale» (LNQ, 13.2.1997). Cette lecture en termes de problème de cohésion nationale et/ou de compréhension entre régions linguistiques est possible de par l'usage, depuis quelques années, de la catégorie «Verständigung» dans le discours public sur la diversité linguistique (cf. Coray 1999; Widmer et al., 2002, ch. 3-4)⁶. Nous montrerons que ce cadrage du problème – dominant tout au long du débat – et la focalisation de la réforme zurichoise sur la question de l'anglais, ont pour effet de rendre marginale, dans l'ensemble du débat, la réflexion sur l'école. La question linguistique demeure au centre de l'affaire et devient une véritable question nationale, dont la responsabilité politique⁷ pour sa maîtrise sera un enjeu de lutte.

La «guerre des langues»: ouverture des hostilités contre la cohésion nationale?

En comparaison aux décisions zurichoises ultérieures en matière de politique scolaire, cette première annonce n'a qu'une faible réception dans la presse nationale. Cela montre qu'à cette époque, le caractère public du débat est encore moindre. La question semble en effet se poser dans l'arène restreinte des acteurs directement confrontés au sujet dans leur activité de gestion du domaine de l'éducation. Sur le plan institutionnel, la perception d'un problème est bel et bien observable. En plus de quelques articles critiques dans des revues spécialisées⁸, en juin 1997 – avant la fin de la consultation

6 Nous verrons qu'une autre description disponible est mise en œuvre pour envisager la question, à savoir celle de «guerre des langues»: «[s]eit die Zürcher Erziehungsdirektion an der Volksschule eine Englisch-Offensive gestartet hat, schwelt in der Schweiz ein neuer Sprachenstreit» (chapeau, TA, 31.10.1997).

7 Les concepts «propriétaire du problème», «responsable causal» et «responsable politique» sont empruntés à Gusfield (1981). Relevons que la plupart des acteurs identifieront Ernst Buschor, directeur de l'instruction publique du canton de Zurich, comme responsable causal de ce qui sera la «guerre des langues» (cf. «Der Schuldige», titre, Blick, 19.9.2000), alors que ce dernier en attribue aux Romands l'entière responsabilité (Hebdo, 7.9.2000).

8 cf. *Educateur Magazine* (Revue du Syndicat des enseignant(e)s romand(e)s) et *Babylonia* (Revue pour l'enseignement et l'apprentissage des langues).

zurichoise⁹ – la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin se dit «inquiète de l'enseignement de l'anglais au détriment du français en Suisse alémanique» et veut qu'une réflexion sur l'enseignement de la seconde langue nationale, respectivement des langues étrangères, soit engagée (ATS, 24.6.1997).

Le débat s'intensifie et se publicise en automne 1997, bien que les différentes positions des acteurs en cause n'apparaissent pas encore clairement, sauf celle de Buschor, qui occupe une place centrale dans l'ensemble du débat. Promoteur de la réforme scolaire, il se montre favorable à un postulat de deux députés zurichois radicaux demandant l'introduction de l'enseignement de l'anglais dès la deuxième classe, donc avant le français (ATS, 28.8.1997; TA, 31.10.1997). Les orientations de Buschor et des autorités zurichaises ne passent pas inaperçues dans le reste du pays, où l'on commence à percevoir l'émergence d'une affaire d'intérêt national. A ce titre, signalons l'émission politique *Arena* du 7.11.1997, consacrée à l'enseignement des langues. Pour la première, et à notre connaissance unique fois, l'émission se déroule en trois langues et est diffusée simultanément par les trois chaînes de télévision TSR1, SF1 et TSI1 (ATS, 7.11.1997). Au cours de l'émission, des invités des trois régions linguistiques débattent de la question des langues, de l'«état de la Suisse» et des «grands sujets de discorde entre les communautés linguistiques» (*ibid.*). Cette émission témoigne ainsi de la perception d'un problème entre les régions linguistiques en rapport avec l'enseignement des langues, en particulier de l'anglais précoce.

La visibilisation dans l'espace public d'un problème en lien avec l'anglais précoce préconisé à Zurich amène la CDIP à prendre des mesures. Par un communiqué de presse, le 10.11.1997, elle fait part de sa volonté de «réagir face aux différents cantons qui ont déclaré leur intention de procéder à une introduction précoce de l'anglais dans leurs écoles». Comme première mesure «pour combattre cette tendance» (Matin, 14.11.1997), la CDIP mandate un groupe d'experts, dirigé par le Prof. G. Lüdi (spécialiste de l'enseignement bilingue), afin de poser les bases d'un concept national de l'enseignement des langues (CEL). Par la même occasion, elle invite les différents cantons à suspendre toute décision dans le domaine de l'enseignement des langues jusqu'à l'adoption du CEL.

9 La consultation prend fin le 30.9.1997 avec 164 prises de position globalement favorables à l'anglais précoce, sauf pour le corps enseignant (Aeberli, 2001, p. 70).

La «guerre des langues» semble être véritablement ouverte, lorsqu'en janvier 1998, Buschor annonce un projet-pilote pour les élèves de 7 ans, qui prévoit l'enseignement de l'anglais par immersion, ainsi que des cours d'informatique (TdG et 24H, 17.1.1998)¹⁰. Cette décision suscite la controverse tant sur le plan cantonal que national¹¹, d'autant plus qu'elle ne «respecte pas les accords» pris par Buschor face à la CDIP en aout 1997: mettre en veilleuse ses projets jusqu'à l'été 1998, lorsque le groupe d'experts emmené par Lüdi aura rendu son rapport¹². Or, le nouveau projet «Schulprojekt 21» avait déjà été accepté le 9.9.1997 et avait été maintenu secret (LNQ, 11.2.1998). De plus, selon Buschor, «[l]e canton n'attendra pas les recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) pour lancer son 'Projet écoles 21'» (ATS, 2.3.1998). Cette attitude, considérée comme une preuve de l'«arrogance zurichoise», se répète deux ans plus tard (septembre 2000), lorsque la CDIP aborde la première lecture des recommandations en matière d'enseignement des langues, élaborées sur la base du rapport du groupe d'experts Lüdi et des résultats de sa mise en consultation¹³. A nouveau, dans l'attente de l'assemblée plénière suivante du 2-3.11.2000, les décisions cantonales concernant l'enseignement des langues sont suspendues (communiqué CDIP, 31.8.2000). Cependant, deux semaines plus tard, le gouvernement zurichois annonce avoir décidé l'introduction de l'anglais comme première langue étrangère, «quelles que soient les recommandations futures de la [...] CDIP en la matière» (ATS, 14.9.2000). Le lendemain, la nouvelle remplit des premières et deuxième pages; souvent, les journaux proposent plusieurs articles sur le sujet dans la même édition. La réception médiatique de la décision zurichoise est très émotionnelle. Les journaux

10 Encore une fois, on observe une réduction progressive du projet à l'aspect de l'anglais précoce.

11 Sur le plan cantonal, citons une interpellation urgente des socialistes devant le Parlement (ATS, 2.3.1998) et l'opposition des enseignants au projet de réforme (ATS, 27.3.1998). Les critiques proviennent aussi du côté romand: par exemple, le gouvernement vaudois a officiellement protesté auprès du Conseil d'État zurichois (JdG, 2.2.1998, LNQ, 11.2.1998).

12 cf. <http://www.romsem.unibas.ch/sprachenkonzept/Konzept.html> (consulté le 19.05.2003) pour le rapport du groupe d'experts «Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire?» du 15.7.1998. Pour un aperçu, cf. Pitsch (2001, pp. 151-155).

13 Dans son compte-rendu de la présentation publique du rapport (le 19.8.1998), la presse des trois régions linguistiques souligne l'idée de rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais, ainsi que de promouvoir le trilinguisme pour tous (deux langues nationales et l'anglais). Les recommandations de la CDIP formulées en aout 2000 reprennent ces idées qui, comme l'indiquent plusieurs journaux, trouvent l'accord des différents cantons. La presse relève toutefois l'existence d'un point controversé – celui de la première langue étrangère – avec un lexique souvent belliqueux (par exemple: «duel entre l'anglais et les langues nationales [qui] brise les cantons», Lib, 1.9.2000). Relevons que la presse romande adopte un ton plus dramatique et émotionnel.

alémaniques parlent d'une «provocation» de Buschor vis-à-vis de la Suisse occidentale, d'une Romandie sous le «choc», «brusquée», de la rage et de l'irritation en Suisse romande. Les titres romands soulignent la «folle arrogance» de Zurich¹⁴, le «forcing» du Conseil d'État zurichois qui «se fiche de ce que pensent les Romands» (Matin, 15.9.2000, en rapportant la réaction de Martine Brunschwig Graf, *cf. infra*). Pour certains journaux, il s'agit véritablement de «guerre ouverte»¹⁵.

Cette conceptualisation repose notamment sur le fait que la démarche zurichoise est aussi perçue comme un «affront» (NZZ, 22.9.2000) vis-à-vis des autres cantons. Ceux-ci sont mis devant le «fait accompli» (NZZ, 16.9.2000), puisque le gouvernement zurichois n'a pas respecté l'engagement d'attendre une décision concertée de la CDIP.

Le fait que Buschor ait «retourné sa veste» (Matin, 15.9.2000) est un argument fréquemment invoqué par Martine Brunschwig Graf, directrice de l'Instruction publique du canton de Genève, à qui Buschor aurait personnellement promis d'attendre la séance de la CDIP (TA, 15.9.2000).

La présentation de la Genevoise – souvent interviewée pour commenter la décision zurichoise – a pour effet de mettre en scène une fois de plus le conflit entre Romands et Zurich. Cela alors même que les journaux ne présentent pas Brunschwig Graf comme romande, mais plutôt comme ministre genevoise¹⁶, comme vice-présidente de la CDIP, ou encore comme Présidente de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse romande et

14 Selon plusieurs acteurs en cause, cette arrogance reflète la position de domination de Zurich par rapport au reste de la Suisse. Cette description des Zurichois apparaît plusieurs fois dans la presse et est aussi illustrée par des caricatures (TA, 15.9.2000). Relevons qu'effectivement le canton de Zurich (souvent personnifié dans la figure de Buschor) apparaît comme doté d'un grand pouvoir symbolique, puisqu'il dicte la mise à l'agenda de la question et que les autres (notamment la CDIP) se trouvent dans une position réactive. Cette observation peut également être attestée par le fait qu'en février 2000, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures avait déjà introduit l'anglais à l'école primaire au détriment du français, qui se trouve supprimé. Or, cette nouvelle n'avait pas suscité la même polémique.

15 *cf.* par exemple «La guerre des langues est déclarée» (Temps, 16.9.2000) et «E' guerra sull'inglese» (CdT, 18.9.2000). Par ailleurs, les expressions «Sprachenstreit» ou encore «bataille des langues» se consolident comme rubriques dans la presse de cette période. Plus globalement, les fréquentes expressions militaires renforcent le cadrage «guerre des langues». Cela est particulièrement évident dans la presse du 28.10.2000 à propos du préavis positif donné par une commission parlementaire à l'initiative parlementaire Berberat (*cf. infra*): «Gare à la guerre des langues. Une épreuve de force à venir» (titre, Nouvelliste); «Enseignement précoce de l'anglais: les députés partent en guerre» (titre, 24H).

16 A ce titre, elle est interpellée sur la situation de l'enseignement des langues dans le canton de Genève (*cf.* Bd, 22.9.2000; AgZ, 26.9.2000).

du Tessin. Cependant, le cadrage médiatique dominant la fait apparaître comme une sorte de représentante des Romands. En effet, la catégorie «Romands» apparaît régulièrement dans les titres des articles qui relatent sa position et devient pertinente pour catégoriser Brunschwig Graf.

Le cadrage de la question de l'enseignement de l'anglais précoce en termes de conflit entre régions linguistiques mettant en cause la cohésion nationale («The end of Switzerland?», titre éditorial, Temps, 16.9.2000) est donc dominant dans le discours public de l'automne 2000. L'analyse de quelques arguments avancés par les acteurs du débat nous amène à préciser la conception du problème et à considérer les diverses modalités envisagées pour résoudre la question.

Langues nationales ou anglais: problème de cohésion nationale ou de cohésion sociale?

Le débat sur l'enseignement de la première langue étrangère fait apparaître une première position importante, qui considère le problème en termes de «cohésion nationale». Cette position n'est pas propre aux énonciateurs romands. Par exemple, la Commission des institutions politiques du Conseil national réagit à l'annonce de la décision zurichoise en disant que par une telle manière de procéder, «le gouvernement du plus grand canton suisse [ne fait] pas preuve de la sensibilité voulue pour la cohésion nationale» (communiqué, 15.9.2000)¹⁷. Pour la commission, ainsi que pour l'Assemblée des Parlementaires de la Francophonie, la décision zurichoise «revêt [...] un caractère éminemment politique» (idem)¹⁸.

Du même avis, Martine Brunschwig Graf ne critique pas tant la réforme zurichoise sur le plan pédagogique que sur la procédure et le «manque de vision politique» (Matin, 15.9.2000; NLZ, 16.9.2000). Pour elle, la décision de Zurich est «staatspolitisch falsch» (Bd, 22.9.2000), car elle ne favorise pas la

17 Dans sa prise de position, rapportée par bon nombre de journaux, la commission pose la question de savoir si la décision zurichoise est compatible avec les dispositions constitutionnelles qui obligent la Confédération et les cantons à encourager la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. Quelque temps plus tard, l'Assemblée des Parlementaires de la Francophonie prend position d'une manière très semblable (communiqué, 5.10.2000).

18 Déjà en 1998, la CDIP souligne la dimension politique du problème (communiqué, 19.8.1998).

compréhension entre régions linguistiques et, partant, la cohésion nationale (NLZ, 16.9.2000; Hebdo, 19.10.2000¹⁹).

Les thèmes de la cohésion nationale – en lien avec la question de l'anglais précoce – et du caractère politique du problème, peuvent être observés dans les prises de position au sein du Parlement fédéral. Ce dernier avait déjà été saisi de la question de l'enseignement des langues avant l'automne 2000: par le postulat Zwygart et par l'initiative parlementaire Berberat²⁰. Suite à la décision zurichoise, une conception analogue du problème soulevé par l'introduction à Zurich de l'anglais précoce est observable lors de la discussion de la motion Zbinden au sein du Conseil national²¹. Le motionnaire souhaite une réforme de l'école obligatoire à l'échelle nationale, dans le sens d'une modernisation autour d'axes structurels communs à tous les cantons. Lors de la discussion du 18.9.2000, les députés se réfèrent avec émotion à la récente décision zurichoise. La question de la scolarité est ainsi subordonnée à la question de la cohésion nationale par les énonciateurs francophones et de gauche (alémaniques et romands). C'est donc au nom d'un intérêt national supérieur que les députés demandent au Conseil fédéral de remplir sa mission de préserver la cohésion nationale, tout en intervenant dans un domaine qui, traditionnellement, relève de la compétence cantonale²². De la

19 L'Hebdo annonce l'organisation d'un débat public à Genève le soir même, avec la participation de Brunschwig Graf et Buschor. Le sous-titre de l'annonce est: «Fin de la cohésion nationale ou nouvelle compétitivité pour les écoliers?», indiquant les positions attribuées aux deux protagonistes du débat (Hebdo, 19.10.2000).

20 Le 7.10.1999, le Conseiller national bernois Zwygart et 4 cosignataires déposent le postulat «Apprentissage d'une des langues officielles de la Suisse comme première langue étrangère», demandant au gouvernement suisse d'examiner les moyens permettant de donner la priorité de l'enseignement d'une langue officielle comme première langue étrangère. Le postulat est discuté et accepté le 13.6.2000 par le Conseil national. Quelques jours plus tard, le 21.6.2000, Berberat et 65 cosignataires déposent l'initiative parlementaire «Enseignement des langues officielles de la Confédération», qui, dans le but d'encourager la compréhension et la cohésion nationale, propose d'ancrer dans la Constitution le principe selon lequel la première langue étrangère enseignée doit être une langue officielle, ce qui exclut le romanche, quatrième langue nationale. L'initiative est adoptée de justesse par le Conseil national le 22.3.2001 et depuis, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national est chargée d'élaborer un projet d'article constitutionnel à soumettre au Parlement.
Cf. les Bulletins Officiels de l'Assemblée fédérale, pour consulter les actes parlementaires mentionnés.

21 La motion est déposée le 3.9.1999. Relevons que dans le texte écrit, le motionnaire cite le projet de réforme scolaire zurichois comme un exemple à suivre, car il vise à moderniser l'enseignement, en tenant compte des évolutions sociales, économiques et culturelles. La motion est acceptée par le Conseil national, mais refusée par le Conseil des États en septembre 2001, lorsque le débat sur l'enseignement des langues commence à se désamorcer.

22 Un débat analogue et non moins émotionnel a lieu quelques mois plus tard, le 22.3.2001, au sujet de l'initiative parlementaire Berberat (cf. *supra*). Dans les deux débats, libéraux et radicaux

discussion sur la motion Zbinden, la presse des trois régions linguistiques retient, premièrement, la demande adressée au gouvernement d'intervenir et de trancher sur la question de l'anglais et, deuxièmement, la position de la Conseillère fédérale Dreifuss qui dénonce la procédure zurichoise en tant que «coup de canif assez grave porté à la CDIP» (24H, 19.9.2000).

Au cours de cette phase, nous observons donc plusieurs tentatives de «nationaliser» la question de l'enseignement des langues étrangères, en essayant d'amener les autorités fédérales à prendre des décisions en la matière. La discussion est donc portée sur le plan des principes de l'État («Staatspolitik») et ouvre la réflexion à des questions centrales pour l'espace public et l'imaginaire national helvétiques, telles que la répartition des compétences entre cantons et Confédération, le fédéralisme, le plurilinguisme et le consensus confédéral. Nous constatons néanmoins que ce cadrage du débat sur l'enseignement des langues écarte une autre question politique centrale, à savoir la politique d'éducation, comprise comme une réflexion sur l'école, sa mission et son adaptation au contexte socioéconomique, autant d'éléments qui ont initialement justifié la réforme scolaire zurichoise et qui ont occupé une petite place dans les commentaires des journaux (Matin, 14.11.2000; TdG, 17.1.1998).

Étonnamment, ces éléments discursifs, qui permettraient de mettre en perspective la réforme scolaire avec la vision de l'école du 21^e siècle, n'apparaissent pas non plus dans les déclarations de Buschor à la presse. Dans les nombreuses interviews où il est appelé à faire face aux critiques formulées à son égard, Buschor reprend en effet le cadrage dominant, qui réduit la question à une question de cohésion nationale, tout en renversant le problème et en le posant en termes de «cohésion sociale»²³. Son argumentation est la suivante:

«Nous assistons à une recrudescence phénoménale d'offres de cours privés d'anglais, et cela, dès l'école primaire. Nous nous dirigeons vers une américanisation du système de formation. Si l'anglais est réservé aux enfants des milieux socio-économiques favorisés, cela conduira à une privatisation d'une partie du secondaire et peut-être du primaire. [...] Or, l'école publique doit rester un lieu où tous les milieux se rencontrent.» (Hebdo, 7.9.2000).

se montrent plutôt opposés à enfreindre le principe fédéraliste, mais il faut relever que le radical vaudois Christen assume une position énonciative à partir de son appartenance linguistique plutôt que politique.

23 Citons par exemple: «Buschor dit choisir l'anglais pour la 'cohésion sociale'», (titre, Lib, 27.9.2000); «Die soziale Kohäsion ist uns wichtiger» (titre, Südostschweiz, 4.10.2000).

A plusieurs reprises, la presse met d'ailleurs en évidence la pression et la volonté des parents comme arguments de Buschor pour justifier sa réforme (par exemple: «Immer mehr Eltern wollen Frühenglisch», titre, Bd, 22.9.2000).

Bien que ces arguments soient susceptibles d'élargir le débat au rôle de l'école, aux besoins auxquels elle doit répondre et à la manière dont est déterminée l'offre scolaire, le débat continue d'être articulé autour du conflit entre langues et régions linguistiques. On ne peut toutefois pas parler d'une polarisation radicale entre Suisse romande et alémanique²⁴, surtout après la publication des résultats de plusieurs sondages, dont les résultats – amplement repris par la presse nationale – indiquent que la majorité des Suisses sont favorables à l'anglais comme première langue étrangère, aussi du côté romand²⁵.

La polémique se poursuit jusqu'en novembre 2000²⁶. Durant cette période, bon nombre d'articles, de commentaires et de lettres de lecteurs sont consacrés à la question de l'anglais précoce. Les positions sont variées, aussi bien du côté romand qu'alémanique. Les uns sont favorables à l'enseignement de l'anglais comme première langue étrangère, car il s'agit d'une langue indispensable pour la vie professionnelle, d'une langue simple, pour l'apprentissage de laquelle les enfants ont une bonne motivation. Les autres soulèvent principalement la signification pour le pays d'accorder la priorité à l'anglais par rapport aux langues nationales, ils craignent que l'anglais ne devienne la *lingua franca* ou l'*Espéranto* de la Suisse, ils rappellent qu'une langue a une valeur culturelle et ne peut être réduite à un simple outil de communication.

24 Relevons la réduction de la Suisse à deux régions linguistiques, les autres régions linguistiques n'apparaissant quasiment pas dans le débat.

25 Le *Matin* publie le 19.9.2000 les résultats sous le titre: «École: Les Romands préfèrent l'anglais», mais cela n'est pas repris par les autres journaux. Par contre, sont amplement publicisés les résultats d'un sondage conjoint du *Matin* et de la Télévision Suisse Romande, ainsi que ceux d'un sondage de la *Sonntagszeitung*, publiés le dimanche 24.9.2000. Déjà en 1997, la revue *Facts* (13.11.1997) avait publié des résultats analogues, qui avaient été mentionnés par de nombreux journaux en alimentant le débat.

26 Une analyse sommaire de la discussion du 22.3.2001 au Conseil national de l'initiative parlementaire Berberat semble toutefois montrer que le débat est encore brulant quelques mois après. L'élément nouveau consiste dans le fait que, lors de ce débat, à ceux qui avancent l'argument de la cohésion nationale et d'une régulation légale, voire constitutionnelle de l'enseignement des langues, s'opposent les défenseurs du principe fédéraliste constitutif de l'identité helvétique. Afin de mieux explorer la problématique de l'auto-constitution du collectif helvétique dans et par les débats publics, l'analyse de cette discussion doit être approfondie.

Dans la presse, l'attente de l'Assemblée plénière de la CDIP du 2-3 novembre 2000 est grande. La séance s'annonce sur un fond de litige et ses résultats sont présentés comme incertains (Berner Zeitung et GdP, 30.10.2000) de par la difficulté des cantons à trouver un consensus (24H, 31.10.2000; AgZ, 1.11.2000). Dans la période qui précède cet événement, les enseignants se profilent à travers des lettres de lecteurs, des interviews et une prise de position publique de la Conférence des présidents de sections cantonales des associations et syndicats d'enseignants qui «dénoncent une réforme hâtive» (24H, 31.10.2000) et demandent une vaste consultation nationale sur l'enseignement de la deuxième langue (*Educateur Magazine*, 13/2000, p. 39).

Les compte-rendus de l'assemblée plénière de la CDIP montrent à nouveau que la question occupe une place importante dans l'espace public suisse, puisqu'elle fait la une de la majorité des journaux de toute la Suisse. Ceux-ci soulignent la «division des cantons²⁷» dans la «guerre des langues», avec un ton plus dramatique en Suisse romande. On souligne également que les cantons n'ont pas trouvé une solution commune ou encore la non-décision qui va de pair avec la non-résolution du conflit – comme si ce dernier était désamorcé par l'adoption par la CDIP des recommandations sur l'enseignement des langues. Plusieurs journaux relèvent que la dispute est appelée à se poursuivre; seul le *Giornale del Popolo* (4.11.2000) fournit des indications temporelles mentionnant que la décision est reportée au mois de juin 2001 et envisage une régulation régionale de la question, qui sera effectivement avalisée le 11.6.2001.

Relevons que, contrairement au mois de septembre 2000, Martine Brunschwig Graf n'est quasiment pas présente dans la presse pour commenter l'assemblée de la CDIP. Cela a peut-être comme effet de commencer à désamorcer le conflit entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, mis en scène par la confrontation entre la Genevoise et Buschor.

Le désamorçage d'un «faux problème»

L'assemblée de la CDIP de novembre 2000 semble marquer un tournant dans la position de la CDIP, ainsi que dans la dynamique du débat. Jusqu'à cette date, la CDIP apparaît plutôt hostile à l'introduction de l'anglais précoce et semble défendre le principe d'une langue nationale comme première langue

27 Dans ces descriptions du conflit linguistique, les cantons apparaissent de plus en plus comme des acteurs pertinents du conflit.

étrangère, ainsi qu'une approche commune de la question. Or, dès la séance du 21.9.2000, elle avance l'argument qu'il est incorrect de poser la question en termes «anglais *ou* français» et par rapport à leur ordre d'enseignement, comme cela apparaît fréquemment dans la presse. Il faut donc «anglais *et* langue nationale» pour tous et les mêmes compétences doivent être obtenues à la fin de la scolarité obligatoire dans les deux langues. Ce n'est pas tant la durée de l'apprentissage que les méthodes mises en œuvre qui permettent aux deux langues (anglais et langue nationale) d'avoir le même statut quel que soit le plan d'études. Cette argumentation semble constituer la voie pour désamorcer le conflit entre des régions qui ont des options différentes quant à l'ordre d'enseignement des langues étrangères²⁸.

Cette position repose amplement sur les thèses énoncées dans le rapport d'experts dirigé par Lüdi, rapport pourtant disponible et connu publiquement dès l'été 1998. La même argumentation est de nouveau rendue publique par la CDIP le 3 novembre 2000, mais elle n'obtient pas une grande réception médiatique. Elle ne sera pas non plus très publicisée quelques mois plus tard, en juin 2001, lorsque la CDIP ne parvient toujours pas à adopter formellement les recommandations en matière d'enseignement des langues, à cause des nombreuses abstentions (surtout des cantons romands) qui ne permettent pas d'obtenir la majorité statutairement nécessaire.

Ce qui apparaît désormais clair lors de la consultation nationale, mise sur pied à la demande des corporations d'enseignants, c'est que les divisions cantonales sont toujours présentes. Finalement, la solution trouvée en juin 2001 pour sortir de l'impasse et désamorcer le conflit consiste à valoriser les points d'accord et à expliciter le terrain sur lequel on peut trouver une approche commune²⁹ par l'élaboration concertée d'objectifs d'apprentissage et de critères d'évaluation. Concernant la question cruciale de l'ordre de l'enseignement des langues, il est décidé que les réformes seront coordonnées sur le

28 Ce changement de position apparaît également dans la prise de position de la CDIP sur la décision du Conseil national de donner suite à l'initiative parlementaire Berberat. L'inquiétude concerne la réduction du débat à la question «anglais ou deuxième langue nationale», débat qui, dans l'intérêt de la cohésion nationale, doit être évité (communiqué, 22.3.2001).

29 Cette tactique apparaissait déjà partiellement dans la façon dont la CDIP avait rendu publics les résultats de l'assemblée du 2-3.11.2000. Quelques journaux avaient souligné les points d'entente.

plan des différentes Conférences régionales des directeurs de l'instruction publique³⁰.

Le premier aspect est faiblement relaté dans la presse et semble demeurer réservé aux gestionnaires et pédagogues chargés d'élaborer les objectifs d'apprentissage communs, ainsi que les critères communs d'évaluation des compétences linguistiques à différents stades de la scolarité. En revanche, le fait de régionaliser le débat est relevé par quelques journaux, la plupart mentionnant toutefois que le «Fremdsprachen-streit bleibt ungelöst» (SGTb, 12.6.2001).

Par la suite, à la fin de juin 2001 et en octobre 2002, les Conférences des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale et de Suisse orientale décident d'introduire l'anglais comme première langue étrangère. Ces décisions ne génèrent plus de polémique, ce qui indiquerait que la controverse est enfin réglée.

Il semble dès lors que la solution régionale conforme au modèle traditionnel fédéraliste suisse, ainsi que la prise en charge technocratique de la question, ont permis de retrouver ce que la presse présente parfois comme le «compromis helvétique» (GdP, 4.11.2000), mais qui, d'après notre analyse, semble plutôt être une manière de dissimuler les rapports de pouvoir et de désamorcer une question nationale³¹.

Le débat sur l'enseignement des langues et l'auto-constitution du collectif helvétique

Reposant sur une approche praxéologique de l'espace public, ces analyses – encore provisoires – relatives à l'enseignement des langues étrangères, permettent d'explorer la problématique du fonctionnement de l'espace public helvétique et de son accomplissement dans et par le discours public. Elles visent en particulier l'opération par laquelle un problème gagne en généralité

30 Il existe quatre Conférences régionales: Suisse centrale, Suisse orientale, Suisse nord-occidentale, Suisse Romande et Tessin. Notons que la solution régionale avait d'ailleurs été suggérée par Buschor dans quelques interviews (TA, 2.9.2000; Lib, 27.9.2000), ce qui indique l'état des rapports de pouvoir.

31 Rappelons que le thème du «compromis helvétique» est récurrent dans le discours sur l'identité nationale de la Suisse, pays plurilingue reposant sur une conception volontariste de la nation (Renan, 1882). Or, l'analyse du débat montre que la régulation du problème de l'anglais précoce est possible par la réaffirmation de l'identité suisse et de ses traits principaux, tels le fédéralisme, le respect de liens confédéraux et des minorités, comme d'autres études le montrent (par exemple: Widmer *et alii*, 2002).

(Boltanski, 1991) et accède au statut de problème collectif appelant une régulation.

Nous avons vu que la réforme scolaire zurichoise (réduite à l'enseignement de l'anglais au détriment du français) devient, dans les arènes médiatique et politique surtout, une controverse nationale, caractérisée par les cadrages du «conflit entre régions linguistiques» et de la «menace pour la cohésion nationale» qui en résulte. Ce cadrage a pour effet d'écarter une discussion ouverte et publique autour de l'école, traditionnellement considérée comme une institution du Politique (Mabilon-Bonfils & Saadoun, 2001, p. 4). L'analyse extensive de la dynamique du débat ouvre toutefois des pistes pour reconstruire comment, dans et par le discours, se (re)constituent les rapports entre École, État et Privé³².

Le débat, qui aboutit finalement à l'introduction de l'anglais comme première langue étrangère dans de nombreux cantons, marque le succès d'une conception pragmatique de la gestion de la politique d'éducation. Cette gestion, dont les garants semblent être surtout les pédagogues et les administrateurs, permettrait de répondre au mieux aux besoins sociaux et économiques, mais surtout à la demande des familles et des élèves. Une nouvelle logique semble donc venir régir la gestion du secteur de l'éducation et pourrait témoigner d'une nouvelle forme de régulation sociale. Celle-ci serait de plus en plus soumise à la logique marchande, car elle envisage les usagers de l'école (et leurs familles) comme des «clients» (titre, Temps, 4.11.2000) ou consommateurs qui, par leur demande, orientent l'offre de formation. Cette observation tend à rejoindre les résultats d'études sur l'école relatives à d'autres contextes, comme la France (Mabilon-Bonfils & Saadoun, 2001, pp. 69-72; Hirschhorn, 2001) ou l'Ontario (Heller, 2000)³³.

Or, une analyse plus approfondie des discours³⁴ des différents acteurs devra permettre d'apprécier la valeur de cette observation en reconstruisant les différentes «visions du monde» sur l'école (de Cheveigné, 2000, p. 111) qui s'opposent dans le débat. Débat qui, rappelons-le, s'est joué plus sur le plan

32 Nos premiers résultats semblent pouvoir valider et enrichir les observations de Coray (2001, pp. 178-179).

33 Dans cet article, l'auteure associe l'analyse discursive et l'analyse ethnographique des institutions pour comprendre comment, à l'intérieur d'espaces de production discursive distincts, se construisent des orientations idéologiques (Heller 2000, p. 85).

34 Il s'agira d'une analyse de l'énonciation (Véron, 1987) et de catégorisation, dont l'articulation est présentée par Widmer & Terzi (1999, pp. 8-11).

émotionnel et identitaire que sur le plan de la politique explicite d'éducation. Ce qui laisse ouverte la question de savoir si cette dynamique peut être considérée comme une manière typiquement suisse d'éviter la confrontation politique dans un pays où le consensus est roi.

BIBLIOGRAPHIE

- Aeberli, C. (2001). Englisch ab der ersten Klasse: Das Zürcher Experiment. In R.J. Watts & H. Murray (Hersg.), *Die fünfte Landessprache? Englisch in der Schweiz*. (pp. 69-84). Bern-Zürich: vdf Hochschulverlag AG an der ETH.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Bonu, B., Mondada, L. & Relieu, M. (1994). Catégorisation: l'approche de H. Sacks. In B. Fradin, L. Quéré & J. Widmer (s. dir.), *L'enquête sur les catégories*. (pp. 129-148). Paris: Éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques. *Réseaux*, 75, 43-66.
- de Cheveigné, S. (2000). *L'environnement dans les journaux télévisés. Médiateurs et visions du monde*. Paris: CNRS éditions.
- Coray, R. (1999). Verständigung – ein Zauberwort im schweizerischen Sprachendiskurs. *Medienwissenschaft Schweiz*, 2, 52-58.
- (2001). Englisch in der Schweiz: Trojanisches Pferd oder Sprungbrett für die Zukunft?, In R.J. Watts & H. Murray (Hersg.), *Die fünfte Landessprache? Englisch in der Schweiz*. (pp. 161-182). Bern-Zürich, vdf Hochschulverlag AG an der ETH.
- Coray, R. & Acklin Muji, D. (2002). Die Schweizer Sprachenvielfalt im öffentlichen Diskurs. Eine soziohistorische Analyse, *SozialerSinn*, 2, 195-222.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in Ethnomethodology*. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Gusfield, J. (1981 [1963]). *The Culture of public problems: drinking-driving and the symbolic order*. Chicago: University of Chicago Press.
- Heller, M. (2000). La ideología neoliberal en la escuela: la construcción institucional y discursiva de los consejos escolares en Ontario, *Discurso y Sociedad*, 2(3), 85-122.
- Hirschhorn, M. (2001). Consumérisme scolaire et démocratie. In R. Boudon, N. Bulle & M. Cherkaoui, *École et Société. Les paradoxes de la démocratie*. (pp. 81-98). Paris: PUF.
- Mabilon-Bonflis, B., & Saadoun, L. (2001). *Sociologie politique de l'école*. Paris: PUF.
- Pitsch, C. (2001). Wieviel Mehrsprachigkeit ist zumutbar?. In R.J. Watts & H. Murray (Hersg.), *Die fünfte Landessprache? Englisch in der Schweiz*. (pp. 141-159). Bern-Zürich: vdf Hochschulverlag AG an der ETH.
- Renan, E. (1947 [1882]). Qu'est qu'une nation? In E. Renan, *Œuvres complètes, tome I*. (pp. 887-906). Paris: Calmann-Levy.
- Sacks, H. (1992). *Lectures on conversation*. Oxford: Basil Blackwell.
- Véron, E. (1983). Quand lire c'est faire: l'énonciation dans le discours de la presse écrite. *Sémiotique II* (Publication de l'Institut de Recherches et d'Études Publicitaires). Paris: 33-56.
- Widmer, J., & Terzi, C. (1999). *Mémoire collective et pouvoirs symboliques*. Fribourg: Université de Fribourg. (Discours et société, 1).
- Widmer, J., Coray, R., Acklin Muji, D., & Godel, E. (2002). *La diversité des langues en Suisse dans le débat public. Une analyse socio-historique des transformations de l'ordre constitutionnel des langues de 1848 à 2000*. Fribourg, 2002, typocrit.